

LE VENT DES BANCELS

avril-juin 2010

N°86

VIVRE DES CÉVENNES
AU MONT LOZÈRE À

FRAISSINET DE LOZÈRE
LE PONT DE MONTVERT
SAINT ANDÉOL DE CLERGUEMORT
SAINT FRÉZAL DE VENTALON
SAINT MAURICE DE VENTALON

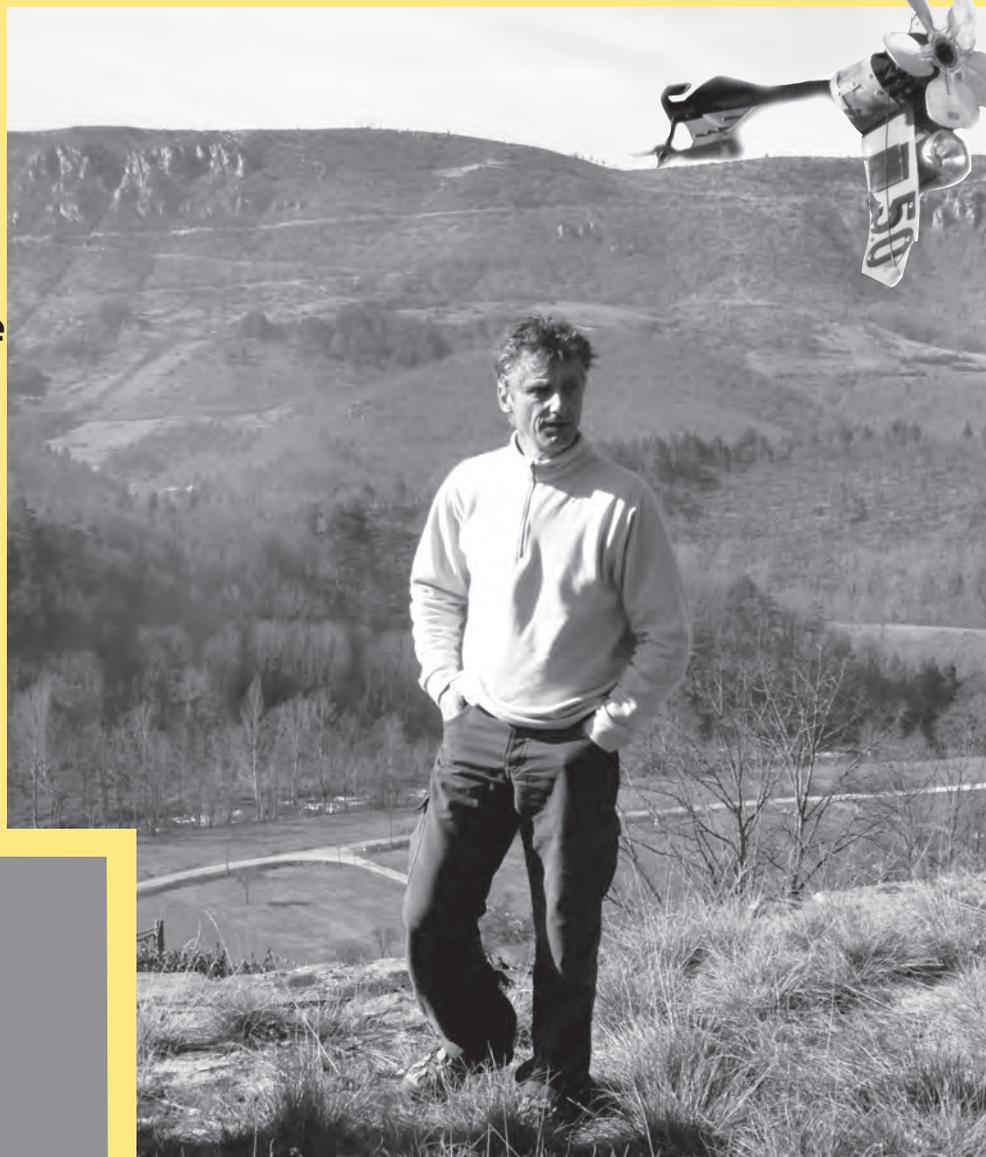
Prix de vente au
numéro: 6 euros

Dans l'œil du cyclone ● ●
**Recensement
de Saint Maurice
de Ventalon**

L'air de rien ● ● ● ● ●
**La saga d'une famille
Chapelle de Finiels**

**Le land art :
« qu'es aquo » ?**

Aura Rossa ● ● ● ● ●
Temps d'estiu



Pilo



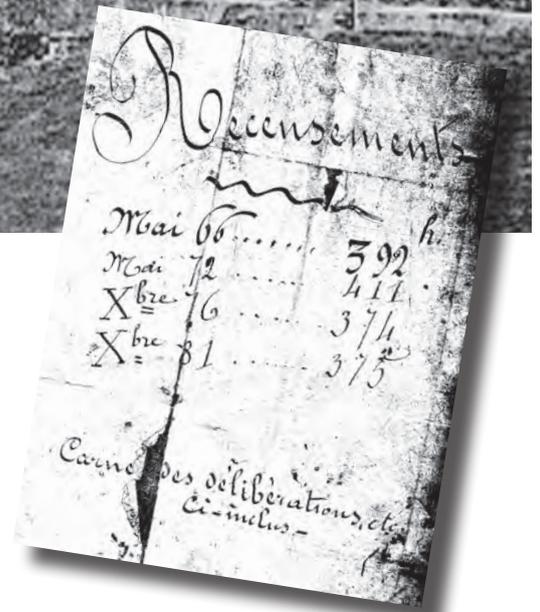
Bise Art- Blizart

Dans l'œil du cyclone

L'archiviste du centre de gestion de la Fonction Publique est venu faire du tri et du classement l'automne dernier à la mairie de Saint Maurice. Il a, à cette occasion, découvert un vieux registre de recensement de la commune, extraordinairement renseigné, que nous avons eu plaisir à explorer et analyser.



Recensement de Saint Maurice de Ventalon mai 1866



●●● **Jean-Pierre Guibal, du Villaret : un maire zélé ou R.G avant l'heure.**

En 1866 le Maire, Jean Pierre Guibal, recense 392 habitants avec une foule de détails sur leur vie, classés en maints tableaux et colonnes. L'instituteur Isidore Velay en avait dénombré 422 en 1862 et en note 411 en 1874 comme le dénombrement officiel. Sur ces 392 habitants : 199 hommes et 193 femmes

Répartition par hameaux

Voici les noms des chefs de familles de toute la commune, par ordre alphabétique, soit 37 patronymes différents pour 77 foyers :

- Albaric, Allier, André, Augier,
- Bonicel, Bonnafous, Bourrassol,
- Boutin, Brès, Brignand,
- Chapelle, Chapon,
- Durand,
- Felgerolles, Filhol,
- Gibert, Guibal,
- Labeaume, Lauze ?,
- Mallet, Martel, Martin, Maurin,

- Mazauric,
- Mazoyer, Molines,
- Pellecuer, Plan, Ponge,
- Rampon, Richard, Rouméjon, Roux,
- Servières,
- Velay, Vielzeuf, Vignes

Récapitulation par quartier, village ou hameau

Lieux	nombre par lieux		
	des maisons	des ménages	des individus
1 St Maurice	11	11	50
2 Masmin	13	13	47
3 Tronc	5	5	27
4 Massufret	11	11	47
5 Villaret	3	3	20
6 Boulade	1	1	8
7 Vialasse	6	6	33
8 Laubaret	4	4	20
9 Rouvières	3	3	13
10 Bastides	1	1	8
11 Tour du Viala	1	1	11
12 Vernet	3	3	17
13 Cépède	3	3	9
14 Mas Méjean	5	5	43
15 Urfruits	4	4	22
16 Troubat	2	2	10
17 Montcuq	1	1	7
Total de la population			392

Dans les foyers, en général deux générations cohabitent et la famille est souvent agrandie par la présence de personnes à son service et recensées sous son toit : domestiques ou servantes, vachers, bergers... Ceux-ci représentent 15,8% de la population (62 employés sur 392 habitants). Parmi les 25 domestiques (13 hommes et 12 femmes), 13 sont âgés de 12 à 20 ans et 12 de 20 à 44 ans. Les 16 bergers sont tous de sexe masculin, 8 ont de 8 à 13 ans, 4 de 20 à 40 ans et seulement 4 sont plus âgés. De toute évidence un métier d'homme, mais un métier qui peut durer toute une vie. Malgré leur plus grande corpulence, les vaches sont gardées par les enfants, majoritairement des filles, 12 contre 9 garçons. Tous ont entre 10 et 18 ans. On peut imaginer qu'après avoir été

Le Col de la Croix de Berthel (alt. 1200 mètres)
Route de VIALAS au PONT de MONTVERT



placés hors de leur famille durant toute la belle saison, le répit de la période hivernale permettait à ces jeunes de fréquenter l'école durant quelques mois. En examinant les noms, il est possible d'en savoir un peu plus sur l'origine de ces employés. Pour 10 d'entre eux seulement, leur nom se retrouve dans leur village même, ce qui pourrait signifier un placement dans une famille voisine. Beaucoup d'autres portent un nom extérieur à la commune. En effet, leur liste fait apparaître, tous hameaux confondus, 27 noms différents de ceux des chefs d'exploitation.

C'est certainement la taille des exploitations qui justifiait le nombre de bras recherchés. Ainsi un ménage de Masméjean a 6 employés à lui seul ; à Troubat, 2 domestiques, 1 berger et 1 vachère sont au service d'une même famille ; de même à la Tour du Viala qui fait vivre 1 domestique, 1 servante, 3 bergers et un vacher.

Des tableaux nous informent que les Saint-Mauriçois étaient tous français d'origine, nés dans le département de la Lozère. Monsieur le maire n'a cependant pas omis de recopier les colonnes des autres catégories, même si elles sont restées vierges. Français d'origine nés dans d'autres départements, Etrangers naturalisés français, Anglais Ecosseis et Irlandais, Américains, Allemands Autrichiens et

Prussiens, Belges, Hollandais, Italiens, Espagnols, Suisses, Russes, Polonais, Suédois, Norvégiens et Danois, Moldovaques, Grecs Turcs, « autres étrangers » et « Individus dont on n'a pas pu constater la nationalité !

Côté religion, tous les habitants de la commune sont protestants, calvinistes ; la colonne des catholiques est vierge en 1866. On en voit apparaître 5 à la fin du livre, dans un recensement succinct de 1872, sur 411 habitants. L'enquête de 1862 remplie par l'instituteur Isidore Velay précise qu'un temple est desservi par 2 pasteurs résidant au Pont de Montvert. En 1874, il dit aussi que cette commune forme une paroisse dont le conseil presbytéral est composé de 6 membres y compris le pasteur, président. Elle fait partie de la circonscription consistoriale de Florac.

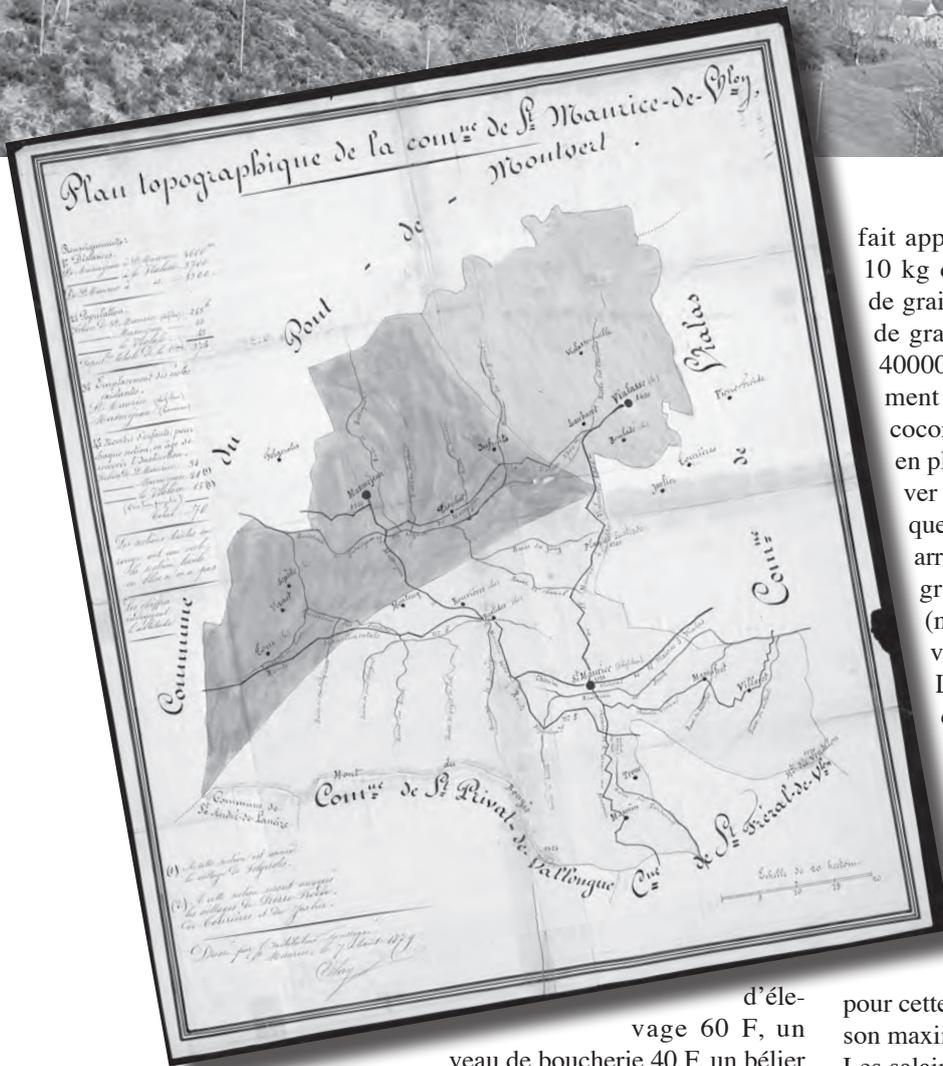
Les Saint-Mauriçois sont également répertoriés selon leurs diverses « infirmités ». Jugez plutôt de la précision :

« Aliénés, idiots et crétins non goitreux » : 0
Goitreux crétins : 0
Goitreux non crétins : 6 (4 hommes dont 2 célibataires 1 marié et 1 veuf ; 2 femmes dont 1 mariée et 1 veuve)
Boiteux et boiteuses : 12
Estropié : 1
Bègues : 3
Enfant naturel paralytique : 1
Infirme : 1

Epileptique : 1
Sourd-muet de naissance : 1
Aveugles : 0
De père inconnu : 1 (certainement une grave maladie à l'époque !)
Le sort semble s'abattre sur certains villages : à Saint Maurice, il y a 6 boiteux dans 6 familles différentes, tandis qu'au Tronc 6 personnes de 3 familles sont atteintes de goitre.

En 1866, dans la population de Saint-Maurice, 116 hommes et 60 femmes savent lire et écrire ; 21 hommes et 42 femmes savent seulement lire ; 62 hommes et 91 femmes ne savent ni lire ni écrire. En 1874, l'instituteur Isidore Velay mentionne 3 écoles : une communale de garçons (dans laquelle il enseigne) et une école libre de filles (avec à sa tête, son épouse Victoire Molines), à Saint Maurice, et une école de hameau au Mas (Masméjean-Haut). Une délibération municipale de 1876 mentionne que « pendant les 5 mois que dure l'hiver dans cette commune, les enfants des villages de Laubaret, la Boulade et la Vialasse (commune de St Maurice) et du Jarlier, de Tourrières et de Pierre Froide dépendant de la commune de Vialas ne peuvent fréquenter une école à cause de la distance et du mauvais climat et qu'il serait nécessaire qu'un instituteur de hameau fut établi à la Vialasse. Le Conseil municipal, considérant que cette demande est juste et fondée, prie monsieur le





1872, réparties en 7 ruchers, aux dires d'Isidore Velay qui précise également que 2 foires se tiennent à Saint Maurice en 1874, le 10 avril et le 12 septembre. Une troisième dont l'établissement vient d'être autorisé par le conseil général s'y tiendra également chaque année le premier samedi du mois de juillet.

En valeur moyenne, un cheval de trait se vend 300 F, une ânesse 100 F, un taureau non engraisé 140 F, un veau

d'élevage 60 F, un veau de boucherie 40 F, un bœlier 25 F, une brebis 12 F, un agneau 10 F, une chèvre 14 F, un chevreau 6 F, une poule 1 F, un poulet 0,50 F. Sur les marchés, le prix moyen du kilo de bœuf, de veau et de mouton sur pied est sensiblement égal, tandis que le porc est plus cher. Valeur d'une ruche en plein rapport : 4 F
Rendement moyen en viande des animaux livrés à la boucherie : un bœuf vif de 500 kg fait un rendement de 250 (4 quartiers), une vache 300, un veau 65, une brebis 46, un porc 140.
Quant aux vers à soie, le document

fait apparaître une production de 10 kg de cocons pour une once de graines. D'ordinaire, une once de graines (25g) donne 35000 à 40000 chenilles qui se transforment en 40 voire 60 à 75 kg de cocons. En 1866, nous sommes en pleine période de maladie du ver à soie (pébrine), c'est l'époque où Pasteur vient à Alès. Il arrive fréquemment qu'avec les graines achetées à l'étranger (notamment au Japon), l'élevage ne réussisse pas.

Les habitants de la commune de Saint-Maurice fabriquent eux-mêmes, avec la laine de leurs troupeaux, le drap appelé cadis, les bas et les tricots nécessaires à leur habillement. Le cours de la laine est à 4 F le kg. Elle est, avec le bétail une

bonne source de revenus pour cette population pratiquement à son maximum historique.

Les salaires et gages des travailleurs agricoles, toujours nourris, varient avec la charge de travail : avant et après la moisson ou la récolte, un homme gagne 1 F par jour, une femme 0,60 F. Pendant la moisson ou la récolte les salaires sont respectivement de 1,50 F et 0,75 F. Les enfants placés sont nourris et logés.

En matière d'alimentation, on trouve le pain de seigle, le pain de sarrasin, la soupe, le lait et les laitages, de la viande, des légumes (choux, raves, carottes, oignons, pois, fèves...), des





R.M. : Dessinai-tu déjà à cette époque ?

PILO : Je dessine depuis toujours ! Tout petit je dessinais dans les marges de mes cahiers. J'ai fait un premier carnet en troisième. Je gribouillais partout, je faisais des histoires, ... un peu "B.D." !

R.M. : As-tu fait une école de dessin ou de peinture ?

PILO : Non, je suis autodidacte. Je ne connais pas trop la théorie des techniques de la peinture ... des fois, ça me manque.

R.M. : Quand es-tu passé à la couleur ?

PILO : Je ne suis pas trop couleur ! Moi, c'est plutôt un carnet et un crayon dans la poche, à dessiner ce qu'il y a autour de moi, en noir et blanc.

R.M. : Mais dans les affiches, il y a bien des couleurs ?

PILO : Voilà, j'y suis venu, parce que c'était des commandes. J'ai fait des affiches pour l'association "Ballet-bross", pour le festival de la soupe à Florac, pour le salon du livre jeunesse j'ai acheté des pastels et j'ai travaillé la couleur. Ces commandes m'ont également permis de prendre du temps et d'améliorer ma technique.

R.M. : Et pendant ce temps, tu continues à dessiner, à faire des carnets de voyage, que tu as exposés à Mende en décembre 2009.

PILO : Cela fait trente ans qu'on se promène et chaque fois je ramène un carnet de voyage... ça finit par faire une histoire construite. C'est le gros de mon travail graphique.

R.M. : As-tu toujours des demandes ?

PILO : Oui et j'aime bien ; ça me pousse ! J'ai tout le temps un projet en route, un logo, des illustrations pour un livre, pour un document ou un article. J'aime bien l'illustration et son univers ! Je suis plus graphiste qu'artiste.

R.M. : Parallèlement, autour de chez toi, comment et pourquoi as-tu créé cet univers de petits personnages et de sculptures; cette ambiance poétique avec la végétation et les murs en pierres sèches ?

PILO : Avec la maison, c'est l'envie d'être bien chez soi. J'adore prendre du temps pour organiser cet univers qui nous entoure. C'est bancal, un peu bricolé, mais au fur et à mesure... une pierre, un bout de ferraille, un bout de bois... ça prend forme !





R.M. : Je crois que tu es très sensible aux environnements originaux créés par des gens ?

PILO : Oui, je suis amoureux de tous ces personnages qui ont fabriqué leur univers. Faire le mien : c'est une façon de leur rendre hommage, d'être dans cette même tonalité, ce même plaisir.

R.M. : La réalisation de ces univers personnels et hors du commun, représente un travail parfois : "pharaonique" ! Comment l'expliquer ?

PILO : J'ignore s'il y a une explication rationnelle ! Je pense que ce n'est pas programmé à l'avance. Sans projet on commence, on ramasse trois cailloux (comme le facteur Cheval) et petit à petit on se prend au jeu. Sans s'en rendre compte on construit lentement un univers. Cela représente beaucoup de temps et d'énergie et peut devenir obsessionnel.

R.M. : Pourquoi a-t-on envie de faire ça ?

PILO : J'aime plutôt l'idée qu'à un moment donné, ça te dépasse. Ce n'est pas quelque chose d'organisé, de pensé. Même chez moi, je ne sais plus par où j'ai commencé. Je pense que c'est humain de marquer l'endroit dans lequel on est bien. Qu'on le fasse en peignant en rose, totalement kitch ou bricolé... chacun avec ses goûts et ses couleurs. S'approprier son espace, c'est l'histoire de tous ces jardins !

R.M. : Ton jardin te ressemble !

PILO : Oui, en fait, je raconte mon

histoire personnelle, mon intérieur, mon âme. Et en même temps, je me dis que je suis en train de la construire ... mon âme ! Ce que je fais dépend aussi du lieu. Ailleurs j'aurais fait autre chose.

R.M. : Et tu serais devenu, un peu, quelqu'un d'autre ! Comment as-tu abordé cet espace autour de ta maison ?

Ce paysage fort, ces pierres, ce relief accentué, cette végétation ?

PILO : Avant l'achat de la maison je rêvais d'un terrain plat, facile, commode ! Au début tout me paraissait compliqué. Puis le coup de foudre a pris le dessus, tout cet univers est devenu un jeu pour moi. Toutes les contraintes sont devenues des atouts pour créer, bâtir, réaliser. J'aime bien cette idée : tirer d'un univers de rien, une richesse... une richesse spirituelle !

R.M. : Est-ce le cas de tous ces gens qui font ces "jardins secrets" ?

PILO : Je m'intéresse à ces histoires. Je constate que ce sont très souvent des hommes (le côté bâtisseur ?) qui, à un moment de leur vie ont vécu comme une cassure (un décès, un accident, une rupture...).

Ces histoires de vie amènent à un repli sur soi ou à une renaissance. Ces créations peuvent avoir une dimension thérapeutique, inciter à la recherche d'un équilibre et d'un lien aux autres. Montrer quelque chose c'est le plaisir de faire plaisir.

Mais, il y a toujours le risque de l'obsessionnel.

RM : Ce risque, t'inquiète-t-il ?

PILO - (éclat de rire) : J'attends la retraite avec impatience et enfin cela pourra devenir obsessionnel ! J'ai plein d'envies... comme sculpter des troncs d'arbres.

RM : Alors, nous aussi nous allons attendre impatiemment ta retraite.

Ton jardin est visible du chemin, est-ce une gêne pour toi ?

PILO : Non, nous sommes quand même un peu isolés. Cette création est personnelle, cela me gênerait que ça devienne trop public. J'aime bien que cela reste un peu dans l'ombre. Mais, si tu es là, c'est que cela commence à se voir et ça me poussera peut-être à passer à autre chose.

RM : Comment cela ?

PILO : Chaque fois que je montre ce que je fais, cela m'aide à passer à la suite. J'ai fait de l'art postal, j'ai exposé et je n'en ai plus fait, c'était fini, je suis passé à autre chose. Le fait d'exposer m'a amené de l'aventure intime à quelque chose qui n'était plus spontané. Cela ne m'intéressait plus.

RM : Est-ce pareil pour les carnets de voyage ?

PILO : C'est tout le problème de la spontanéité. Jusqu'à présent, ces



La saga d'une famille Chapelle de Finiels

C'est en tapant le mot « Finiels » sur le moteur de recherche « Google » que j'ai atterri par hasard sur un site américain retraçant la généalogie des familles Shappell également orthographié Schappel, Schppelle ou encore Choppelle, Schöbbel, Shobel, Shopbell, installées dans les états USA de Pennsylvanie et Ohio, tous descendants de Marc et Antoinette Chapelle de Finiels.



Jacob Shopbell

Le patronyme Chapelle est bien représenté dans la région du Pont de Montvert. Ma propre grand-mère était née Chapelle, et à Finiels, au XIX^{ème} siècle la plus grande propriété du hameau appartenait à un Chapelle qui avait le titre de Bourgeois. Sa maison, datée de 1858, remarquable par sa façade en moellons de granit finement taillés, trône encore dans la partie basse du hameau.

À la fin du XVII^{ème} siècle, après la révocation de l'Edit de Nantes (1685), Marc et Antoinette Chapelle de Finiels, (Marc, fils d'Isaac était tisserand), adeptes de la « religion prétendument réformée » et victimes des persécutions religieuses, décidèrent d'émigrer ; d'abord à Lausanne en 1698 puis vers le sud de l'Allemagne dans le Wurtemberg. Marc et Antoinette arrivèrent à Lomersheim en 1699 ou 1700 puis vécurent à Schmie, région de Dürrmenz, où ils achetèrent une propriété.

En 1702, ils sont mentionnés dans la liste des Waldensers de Schmie : Marc 32 ans, sa femme Antoinette 30 ans, et leur deux enfants : Salomon né vers 1697 et Marie née vers 1700.

Waldensers se traduit par Vaudois ; ils se différencient de l'église luthérienne allemande. Cette église Waldensers regroupait tous les immigrés, qu'ils soient vaudois ou protestants calvinistes (voir encadré).

D'autres familles Chapelle émigrées sont également répertoriées. Un Jean Chapelle est enregistré à Schaffhouse en Suisse comme venant de Florac ainsi qu'un Martin Isaac et une veuve Chapelle de Grizac. Un autre Chapelle est également mentionné à Cannstatt, près de Stuttgart en Bade-Wurtemberg.

Marc Chapelle mourut le 1er octobre 1733. Son fils Salomon épousa Madeleine Simon en 1723 ou 1724. Madeleine Simon était elle aussi une Waldensers, originaire du village d'Arvieux dans le Queyras où elle avait adopté la religion vaudoise. Ils eurent deux enfants : Jérémie né en 1727 et Eberhard né en 1732.

Jérémie et Eberhard allaient migrer vers l'Amérique. Eberhard partit le premier à l'âge de 19 ans, en 1751.

L'église vaudoise est apparue en 1171, créée à Lyon par Pierre Valdès ou Valdo. Son expérience religieuse l'amena à renoncer à toute sa fortune et à vivre une vie de pauvreté extrême et à pratiquer la prédication de l'Évangile dans les rues, à l'image des Apôtres. Il traduisit la Bible en dialecte local pour que les gens puissent la lire. Le mouvement commença à être connu sous le nom de « Pauvres de Lyon ». Les vaudois firent rapidement des émules, notamment en Provence dans le Luberon, en Italie du Nord, puis, plus tard, en Bohême. Persécutés ils se réfugièrent dans les vallées alpines : Piémont, Dauphiné, Queyras...

Après la révocation de l'Edit de Nantes (1685), le Duc Eberhard-Louis de Wurtemberg décida d'accueillir les réfugiés religieux. Il leur accorda des avantages économiques et des logements dans sa province où la population avait été décimée par les guerres avec la France, la famine et les épidémies. Les réfugiés piémontais qui connaissaient la culture de la pomme de terre l'introduisirent dans le Wurtemberg.

Les pasteurs vaudois Henri Arnaud et Jacques Papon fédérèrent les réfugiés vaudois et calvinistes en obtenant le droit de constituer une église indépendante de l'église luthérienne. L'église Waldensers était née, elle existera jusqu'en 1918.

Le land art : « qu'es aquo » ?

Depuis quelques temps, à travers notre canton, on parle de « land art ». Surtout depuis qu'un projet de chemin land art a été lancé sur le territoire par l'Office du Tourisme et l'Association AMAC. Il s'agit d'une boucle de 65 km reliant le Pont de Montvert à Génolhac sur laquelle les marcheurs pourront découvrir des œuvres d'art. Certains habitants s'y intéressent et se passionnent alors que d'autres s'interrogent sur son sens... Qu'est-ce que le land art ?

Le mouvement land art est né en Amérique vers le milieu des années 1960. Il regroupe des œuvres très diverses d'artistes déçus du modernisme et du vivant. L'enfermement de leurs œuvres dans les galeries d'art comme une impasse existentielle! Ils ont alors éprouvé le besoin de travailler et de créer dans les espaces naturels et les friches industrielles alors naissantes.

Cette tendance s'est propagée avec des artistes de nombreux pays et des formes très diverses, mais avec un lien : le rapport artistique nouveau aux espaces naturels et les regards que cela engendre. Ces œuvres sont plutôt du type sculptures réalisées avec des matériaux trouvés sur place ou dans la proximité.

Au cours des siècles la nature a été façonnée en fonction des besoins créés par l'agriculture, l'industrie, le commerce, la guerre, les croyances, les superstitions...

Hélas, jamais ou très peu par l'artistique.

Le land art peut provoquer un regard nouveau sur la nature, engendrer une émotion ou inciter le visiteur à se poser des questions.

Les actes créatifs peuvent évoquer symboliquement, entre autres, les contradictions de l'époque moderne,

celles de la surconsommation, les dégradations de la nature et de l'environnement. Mais, à travers le travail graphique des matières, le land art provoque émotions et plaisirs

L'anglais Andy Goldsworthy est le plus reconnu des artistes de land art, auteur de nombreuses créations dans le monde et en France, il emploie végétaux, pierres, bois, glace... De très beaux livres édités aux éditions Anthèse ont diffusé son œuvre.

■
Roland Mousquès





mettront en œuvre. Les textes parlent d'« échange de bénéfices » entre les deux zones.

On sait déjà quelles contraintes l'adhésion apportera aux communes : Les plans d'occupation des espaces de la commune qu'on nomme Plans Locaux d'Urbanisme, même dans les zones rurales, la circulation des véhicules, les modes de publicité devront être compatibles avec le projet du Parc, sans forcément se calquer sur les règles du « cœur ». On en connaît aussi les avantages : une aide en prestations et en finances dans l'étude et la mise en place de projets locaux inscrits dans une dynamique écologique et protection du patrimoine.

La concertation engagée à la réunion du Pont de Montvert va rebondir au sein du nouveau Conseil d'Administration qui comporte d'ailleurs une

meilleure représentation des habitants que les précédents. Elle doit aussi se poursuivre dans des commissions auxquelles tout citoyen peut participer.

Cette fois-là, tous les conseillers municipaux de nos six communes avaient été convoqués mais étaient surtout présents les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes, le maire et deux élus de Vialas, soit deux ou trois personnes par communes.

Le pari de consulter un éventail plus large sera-t-il tenu ?

Depuis la création du Parc national des Cévennes, nos populations ont pris conscience des risques écologiques que fait courir à la planète notre mode de développement : marchandisation et épuisement des ressources, pollution, appauvrissement de nos richesses naturelles. Certains de nos concitoyens ont pu trouver que, jusqu'ici, le Parc

national des Cévennes, enfermé dans son modèle fondateur, ne prenait pas suffisamment en compte les impératifs écologiques d'aujourd'hui. On pouvait lui reprocher de restreindre, d'écarter les interventions humaines au lieu de chercher à les transformer en profondeur. Il semble bien aujourd'hui que langages, analyses des données territoriales, dynamiques générales présentées par le Parc rejoignent les préoccupations des écologistes comme celles de l'Etat, de la Région, des départements et des communes.

Enfin cette convergence se vérifiera sûrement à l'engagement réservé ou affirmé des militants écologistes dans l'élaboration de la charte.



Maurice Jeannet

Aprèp tot aquel chaple, la pluèja deven plovina puèi lo temps se leva ; lo rossinhòl es gaug e fa de triolets ; lo cèl s'espompis ; es lo temps de l'esclarasida, del bèl temps se l'aura nalta se leva pas.

Dichas :

Quant tròna vèrs Losera, pren tos buòus e vai a la rega.
Quant tròna vèrs Aigoal, pren tos buòus e vai a l'ostal.
Se veses arquet lo matin, plega las julhas e vai dormir.
Se tas vacas isagan, l'auratge es en camin.
Arquet al levant bèl temps fai ; arquet al miègjorn, pluèja trai.

Arcolan del matin engorga lo molin.
Solelh roge en agost, pluèja de pertot.
Davant un auratge los picas dalhas cascalhan encara mai que de costuma e las vacas se meton a isagar coma se devenián nècias.
Quand plòu al mes d'agost, tomba de mèl e de vin.
Pargue près, pluèja luènh ; pargue luènh, pluèja près.
Valon clar, montanha escura, bailhan pluèja o nèu segura.

Aprèp la pluèja ven lo bèl temps dis la cançon.
E l'estiu quora lo solelh es aquí, que pica fòrt a 11 oras, qu'ascla lo cap a miègjorn e que l'aprèp-dinar plòu la brasa (d'unes dison que la calor fa tombar la coa dels ases), cadun fai son camin, d'un biais divèrs : los tropèls de bedigas cauman, las galinas s'acoconan a l'ombreta, los aucelons recaptats dins lor nis mudejan ; los òmes o las femnas son divèrses : los païsans, lo còrs en aiga, dalhan, fenan, embotelan alara que los randolejaires reduts fan un penequet, e que los trempa cuols brunisson sus las broas dels rius. Dins los campatges es lo temps del pastagas et de las grasilhadas.
Mas mèfi, tròp de solelh a son revèrs : tròp de solelh, tròp de calorassa, tròp de canhassa e vitament i a quicòm que truca : las sorgas s'atarisson, las aigas bassas estagnan, lo pèis manca d'alèn e... los vièlhs viran de l'uèlh coma en

Après tout ce remue-ménage, la pluie laisse la place à de la bruine et finalement le beau temps revient ; le rossignol, tout heureux, lance ses trilles ; le ciel s'éclaircit et c'est le retour du beau temps si le vent du Nord ne prend pas le relais.

Proverbes :

*Quand il tonne vers le Mont-Lozère, prends tes bœufs et va labourer.
Quand il tonne vers l'Aigoual, prends tes bœufs et rentre à la maison.
Si l'arc-en-ciel est du matin, rentre le joug et va dormir : la pluie est en chemin.
Arc-en-ciel au levant, beau temps ; arc-en-ciel au midi, pluie.*

*Arc-en-ciel du matin, engorge le moulin.
Soleil rouge en Août, pluie de partout.
Quand les vaches courent pour se défaire des mouches, l'orage est en chemin.
Avant l'orage, les frappeurs de faux résonnent davantage que de coutume et les vaches courent comme des folles.
Quand il pleut au mois d'août, miel et vin assurés.
Halo prêt, pluie lointaine ; halo lointain, pluie proche.
Vallon clair, montagne obscure, annoncent pluie (ou neige) sûre.*

*Après la pluie vient le beau temps dit la chanson.
Et l'été, quand le soleil est là, qu'il darde ses rayons à 11 heures, qu'il fend le crâne à midi et que l'après midi il tombe de la braise, chacun fait son chemin, chacun s'organise à sa manière : les troupeaux d'ovins chôment, la tête en bas, les poules recherchent l'ombrette, les oiseaux, tapis dans leur nid, sont muets ; les hommes et les femmes ont aussi des comportements divers : les paysans, le corps en nage fauchent, fanent, embottellent alors que les randonneurs fatigués par la marche du matin font la sieste et que les vacanciers, bronzent sur les berges des ruisseaux. Dans les campings c'est le temps du pastis et des grillades.
Mais attention ; trop de soleil a aussi son revers : les sources se tarissent, les eaux devenues basses stagnent, le pois-*





2003.

Alara qualquas conselhs :

- Se levar a l'alba ; aquí l'air es fresc, un ventolet amanhaga lo caratge e l'aigach respira las sentors. Los aucèls nos encantan alara que las autras bèstias fan lor trepadis.
- Bèure soven d'aiga, mas pas tròp fresca.
- Se cofar d'una casqueta, d'un capèl o d'una bereta.
- Se pas despolhar que tròp de solelh es un perillh per la nòstra pèl e per la nòstra santat.
- Aprofèchar dels calabrunts ont l'asuèlh rogeja e ont la vida videnta de la natura, torna, coma a l'alba. Aital, la fenèstra doberta, la nuèch serà dolça, repausanta e benefica.

Dichas:

Quand los aucèls cantan e que montan en fasent riuchiuchiu:
bèl temps!

Cal crenher la secada coma la gelada.

Julhet sens auratge, famina al villatge,

Al mes de julhet, la tèrra bul.

La calor es bona en julhet, coma per Nadal lo freg.

Quand lo jas seriá de ton gost duermes pas al solelh d'agost.

Fèbre d'agost, dura un jorn o dos.

Quand mai fa la rama, agost fa la castanha.

Lo mes d'agost amadura e setembre culhís.

Còpa la fusta en plena luna d'agost, l'auràs sana coma un òs.

L'òm coneis las bonas fònts a la secada, los bons amics

son manque d'oxygène et .. les personnes âgées sont fragilisées comme en 2003 ;

alors quelques conseils :

- *Se lever dès l'aube : là l'air est frais, une petite brise vous caresse le visage et la rosée respire des multitudes de senteurs. Les oiseaux nous enchantent de leurs récitals alors que la sauvagine se risque à la promenade.*
 - *Boire souvent de l'eau mais pas trop fraîche.*
 - *Se coiffer d'une casquette, d'un chapeau ou d'un béret.*
 - *Ne pas trop se déshabiller car trop de soleil peut mettre en péril notre peau ou notre santé.*
 - *Profiter des crépuscules embrasés où la vie, comme à la première heure de la journée, reprend.*
- Ainsi la nuit, la fenêtre grande ouverte, sera douce, reposante et bénéfique.*

Proverbes :

Quand les oiseaux chantent et s'élèvent dans les airs en faisant Riuchiuchiu, c'est le beau temps qui nous attend.

Il faut se méfier de la sécheresse comme de la gelée.

Juillet sans orages, famine au village.

Au mois de juillet la terre bout.

La chaleur est bonne en juillet comme le gel pour Noël.

Même si le lieu te paraît idéal, ne fais pas la sieste au soleil d'août.

La fièvre d'août ne dure qu'un jour ou deux.

Si mai fait la feuille, août fait la châtaigne.

Le mois d'août fait mûrir et septembre récolte.

Coupe ton bois à la pleine lune d'août, il sera sain toute la vie.

On connaît les bonnes sources lors de la sécheresse, les bons amis lors d'un coup dur.

■
Alain Pantel

■
Alain Pantel

Fraissinet conseil municipal du 6 avril 2010

Tous les membres du conseil présents + Dominique Delmas
Secrétaire de mairie,
Secrétaire de séance :
Gilbert Roure.

Approbation unanime du compte rendu de la séance précédente.

Taxes : elles sont maintenues au même taux (pas d'augmentation).

Subventions pour les associations 3980 € : amis du livre 500,00, Accrochés 400,00, passe montagne 600,00, Comité des Fêtes La brousse 400,00, Comité des Fêtes Le pont 150,00, cinéco 130,00, Foot 200,00, CUMA 200,00, Arbre seul 100,00, AOC châtaigne 100,00, Asa-dfci 1200,00. Budget primitif 2010 Fonctionnement 418 500 €

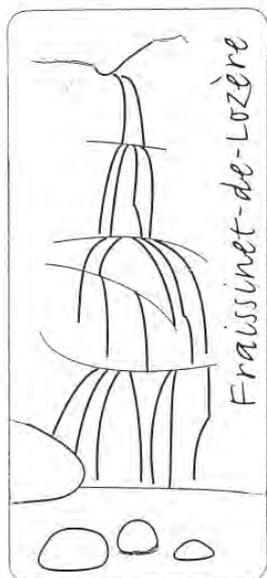
Investissement 436 000 €
Budget de l'eau 2009 en Fonctionnement : Recettes : 24 000 €, Dépenses : 17 000 €
Pour 2010 : 25 000 € en dépenses et recettes

Chemin des Clauses : Il faut monter un programme touristique puis contacter les financeurs. Il faut régulariser la voie pour qu'elle soit communale partout. Il faut refaire les passages canadiens. Sur cette proposition (coût de 70 000 €), les conseillers sont pour ce projet sauf deux abstentions sous réserve d'obtenir 70 % de financement et une participation des maîtres des lieux. Une majorité du conseil trouve que c'est une grosse dépense pour la commune mais il faut bien faire quelque chose une bonne fois pour toutes.

Courrier reçu des habitants du Viala en recommandé. Après lecture des différents courriers

(courrier du sous préfet, réponse du maire approuvé lors du dernier conseil, courrier des habitants du Viala (Benjamin Chapelle a fait signer une pétition sur le déneigement du Viala). Le Conseil décide de réunir les signataires en septembre pour la prochaine période hivernale.

Divers: Pour le bassin de la Brousse il faut changer un compteur. Au bassin du coupe pression il faut changer un flotteur. Faire placer 1 robinet au réservoir de la Brousse pour les analyses. Refaire le mur qui est tombé devant l'école de la Brousse chez Jean-Paul Boissier, reprendre le parapet devant chez Eugène Durand et l'étaanchéité du lavoir. Peindre les volets de l'école de la Brousse et de Fraissinet (à demander à Bénédicte). Le sentier du Viala et la prise d'eau de Fraissinet seront nettoyés par les contrats verts. Relancer Groupama pour le crépi de la mairie. (garantie décennale). Meshnet est venu pour l'emplacement des antennes pour Fraissinet (sur église) et la Brousse (au bâtiment agricole de Thierry). Le Maire demandera à TPCR le coût pour épandre le tout venant et le compacter sur des chemins de la commune (Mallevière, Coulet, chemin du Mont Lozère et à Runes). Validation définitive du Logo.



Le CCAS de Fraissinet de Lozère du 13 avril 2010-

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre Allier, Président.
Présents : Mmes Lion Marie, Folcher Christèle Roure Eliette, Auburtin Estelle, Mm. Allier Jean-Pierre, Commandre Paul
Secrétaire : Lion Marie

Le Compte Administratif a été approuvé à l'unanimité avec en Dépenses 2733.23 € (611.40 colis de Noël pour les + de 75 ans, 154.88 €, travaux à l'ancienne perception, devenue depuis bouquinerie, 95.45 € de primes d'assurances, 181.5 € d'impôts fonciers et 1690 € de subvention aux associations). pour 2599 € de Recettes (1/2 Loyer de la bouquinerie).

Le Budget a été voté à l'unanimité pour 7500 € : Recettes : loyer pour 2600 € et excédent reporté. Dépenses : 650 € de colis de Noël, 1000 € de frais de Bâtiments, 100 € de primes d'assurances 1950 € de subventions (ADMR 100,00, UNA Présence Rurale 50,00, Foyer Socio.Educ Collège Florac (10 enfants X 30) 300,00, Asso, Sportive Collège Florac (5 enfants X 40) 200,00, Les Restos du Coeur 100,00, Club des Monts Verts 200,00, 1000,00 d'allocation pour élèves boursiers en Enseignement Supérieur (2009/2010) soit 4 x 250 versés aux allocataires qui auront transmis un RIB et la preuve qu'ils sont boursiers, dans l'enseignement supérieur et le reste en charges exceptionnelles.

Pont de Montvert conseil municipal du 18 février 2010

Absents excusés :
Cayrac Rachel, Desnaud Delphine, Folcher Frédéric, Bres Maryse.

Secrétaire de séance :
Folcher François

I- pré PLATON : compte rendu de la réunion du 18 février 2010 avec Lozère Habitation.

Au cours de cette réunion, en présence de monsieur Blanc Sébastien (HDL Habitation Développement Lozère), des architectes messieurs Meissonnier et Brosseau, nous avons décidé de réaliser cinq habitations T4, deux habitations T3 en location accession ou en location ainsi que de la vente de deux terrains viabilisés à des particuliers, l'un pour construire une habitation principale, l'autre pour développer une activité touristique. Une réponse rapide de HDL va être envoyée aux futurs loueurs ou acquéreurs pour une réservation éventuelle.

En accord avec les architectes, nous prévoyons de faire des constructions avec des matériaux classiques, armatures bois, couverture lauzes ou bardeaux, volets bois, chauffage gaz ou condensation, poêles à bois ou à granulés.

Une prochaine réunion est prévue le 2 avril 2010. Les travaux pourraient débuter en septembre 2010.

Nous sommes en attente du permis d'aménager qui ne devrait plus tarder

II- dossier appel à projet du conseil régional.

Dans le cadre de l'appel à pro-

jet « nouvelles formes urbaines durables » lancé par le conseil régional, notre commune a été retenue par la région (subvention de 64 000 € sur un projet de 100 000 euros) pour le financement de la passerelle entre le pré Platon et l'Estournal.

Une réunion est prévue le 26 février avec un ingénieur conseil qui établira les « APS » (avant projet sommaire) pour cette passerelle et il complètera aussi le dossier de l'encorbellement du quai.

III- Ecole de Prat Souteyran

La commission d'appel d'offre s'est réunie le vendredi 18 février à 18h30.

Cette réhabilitation nécessite dix lots. Aucun des lots n'a été infructueux.

Les offres doivent être examinées par l'architecte. Nous possédons actuellement 117320.00 € de subventions diverses (région, conseil général, logement, DGE).

Un dossier complémentaire de subvention FISAC (commerce en milieu rural) va être déposé ainsi qu'une proposition de simulation d'emprunt pour la locataire. Notre décision de réaliser ou non ce projet dépendra de ces derniers éléments.

IV- pôle développement rural PER :

Plusieurs projets sont en cours de montage actuellement afin d'être déposés soit en février soit en août.

-PER « châtaignes » objet : commercialisation de la châtaigne et dérivés.

-PER « maisons Stevenson ». L'idée retenue est de créer plusieurs lieux de visite avec des thématiques différentes tout au long le chemin de STEVENSON. Une rencontre avec le PNC et les communautés de communes de Pont de Montvert et de Florac est prévue en

mars.

-PER « paysage » porté par le CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement) au sein duquel le chemin land art s'inscrit et nous avons découvert le projet d'une lithothèque sur la commune avec une maîtrise d'ouvrage commune. Le conseil n'a pas les moyens financiers de porter seul ce projet et regrette de l'avoir découvert par e mail et que le porteur ne soit pas venu à minima rencontrer les élus, néanmoins cette lithothèque pourrait être une partie du land art, la commune souhaite que les différents porteurs de projets se rencontrent.

Rencontre des communes du Pont, Vialas, St Maurice, St Frézal le 8 mars 2010 à 14h00 pour la répartition des frais, pour le chemin land art.

- PER « pierres sèches » porté par l'ABPS (association artisans, bâtisseurs en pierres sèches).

V- programme voirie crédits globalisés 2010 :

-goudronnage départ chemin de la Vayssière.

-reprofilage et goudronnage VC de Grizac suite 2009.

-goudronnage accès gîte la Moline.

-nivellement plate-forme ancien tennis.

-reprofilage et goudronnage départ VC du Villaret.

-reprofilage et goudronnage village de l'Hermet.

Le montant de ces travaux s'élève à 31 245 € HT, devis et maîtrise d'oeuvre pôle DDE, subvention 50% du conseil général. Nous envisageons de réaliser ce programme en 2010.

VI- projet d'aménagement du parking de l'église :

L'étude de cet aménagement a été donné au pôle DDE qui séparera la création de l'accès pris

en aménagement de village de l'utilisation de l'espace (tables, jeux, places de parking).

VII- location « maison Martin » :

La commune louera à compter du 15 mars 2010 à court terme 2/3 ans à l'amac. La commune autorise l'association à réaliser des travaux sous contrôle d'un architecte.

VIII- questions diverses :

a) garages communaux : L'étude géotechnique est attribuée à l'entreprise ALPHASOL pour un montant de 2520€ HT.

b) temple :

Un contrôle technique pour stabilité de la structure est attribué au bureau SOCOTEC (Mende) pour la somme de 800 € HT, afin d'élaborer le projet d'étude de rénovation du temple.

c) installation d'un garagiste : il manque un local, le projet d'un atelier relais sera débattu en communauté de communes mercredi prochain.

d) décret du PNC :

Décret minimaliste, le conseil municipal reste très vigilant sur la future rédaction de la charte (notamment sur les éco-buages).

e) travaux au gîte communal : Le réaménagement et la séparation de la cuisine et de la salle à manger sont presque terminés. L'ouverture est prévue le 22 février 2010.

f) élections régionales :

Les plannings pour la tenue du bureau de vote sont donnés aux élus.

g) comité territorial du logement et cohésion en Cévennes :

le compte rendu est présenté par Albert en charge de ce dos-

sier.

h) poste : (diminution d'effectif)

Une rencontre est prévue le 8 mars 2010 à 10h00 entre madame la directrice départementale de la poste et madame la conseillère générale et maire.

Le conseil à l'unanimité délibère contre toute diminution d'horaire.

i) étable de Jean François Pantel :

Refus des DESMOND pour la vente de leur terrain à mr Pantel en vue de sa construction.

Si ce dernier décide de construire sous son habitation actuelle, il nous demande de créer un nouvel accès dans le village de l'Hermet : le conseil y est favorable, la maire est chargée de rencontrer madame Malachanne pour proposer l'échange de terrain.

j) manifestation Grizac :

Le conseil municipal a reçu la copie d'une lettre de madame Gilda de Cummond adressée au PNC pour le déroulement d'un spectacle historique fin juillet à Grizac.

Le conseil s'étonne de ne pas être saisi en direct : en vertu du décret du pnc, l'autorisation de bivouac relève du seul pouvoir du directeur du pnc, le conseil émet néanmoins un avis défavorable au regard de la problématique de l'eau sur ce secteur notamment en terme de quantité.

k) lettre de Guy Douchy (Grizac) :

Lecture est faite d'un courrier de Guy Douchy qui demande à la commune le déplacement du panneau « Urbain V » de Grizac ainsi que l'aménagement (table, point d'eau...) à l'entrée du village.

Le conseil refuse le déplacement du panneau urbain V, ne s'oppose pas à l'installation d'un panneau camisards sous réserve accord pnc sur le lieux

du mois de juillet. La continuité de la desserte en AEP sera assurée grâce à une cuve de 5 m3 installée temporairement.

- Eau potable et assainissement du quai : le démarrage des travaux est prévu en septembre ; durée probable de 5 mois.

Un sondage a été réalisé sur le pont de l'horloge. La conduite existante est une conduite fonte 63/40 dont le remplacement est prévu par une canalisation de 60.

- STEP : Les réserves émises sur le fonctionnement du dégrilleur et sur le local ne sont toujours pas levées. À suivre.

- Compteurs d'eau aux bassins : des compteurs ont été installés au niveau des réservoirs. Afin d'assurer un suivi et une meilleure gestion de la ressource en eau, des relevés seront faits, mensuels en hiver et bimensuels en été.

- Gîtes communaux : les travaux d'aménagement, rendus nécessaires pour le respect des règles sanitaires (possibilité de restauration), sont quasiment achevés (peinture restent à faire).

- Place de l'Eglise : pour donner suite à l'esquisse d'aménagement proposé par le cabinet « Synergies Territoriales » et validée par le Conseil, une consultation pour désigner un Maître d'œuvre va être lancée. Seront consultés les cabinets Couet, Fagge, Falcon et Boissonade.

En ce qui concerne l'accès à cet espace, une étude a été demandée au pôle Floracois de la DDT(ex DDE) pour pouvoir consulter les entreprises et réaliser l'aménagement de cet accès avant l'été.

- Finiels : l'implantation d'un poteau incendie va être étudiée.

- Voirie : le programme de voirie arrêté par le Conseil sera notifié au SDEE, notre maître d'œuvre pour exécution de ce programme.

- Rénovation du Temple:

Suite à la consultation engagée, il est proposé de retenir le cabinet d'architectes PROHIN pour assurer la Maitrise d'œuvre de ces travaux. Le conseil entérine cette proposition.

Les conclusions du rapport du bureau de contrôle sont exposées au Conseil. Ce rapport sera transmis au bureau d'architecte.

Par ailleurs sur ce projet, la commune a souhaité lancer un appel à dons afin de compléter le financement du projet. Cela suppose de passer une convention avec « La Fondation du Patrimoine », organisme agréé pour ce type de souscription publique. Le Conseil Municipal autorise la signature de cette convention.

• Internet : un cahier des charges pour le site internet est en cours d'élaboration par Yves Elie Laurent.

• Haut débit : dans le cadre du projet porté par le pays, l'entreprise MESHNET va entreprendre les travaux assurant la couverture de notre territoire en haut débit à l'exception des hameaux du haut plateau du Mont Lozère (L'Hopital, Bellecoste, Le Cros,..).

• Acquisitions de matériels :

- Achat d'une étrave neuve pour un montant de 10.980€ TTC,

- Projet d'acquisition d'un tracto-pelle : une proposition actuelle pour un montant de 22.000€ TTC.

- Devis divers: François Folcher rend compte des réponses aux divers devis demandés pour la desserte de plusieurs opérations d'urbanisme.

- Budgets :

Le budget 2010 de la commune est approuvé à hauteur de 925 547,91€ pour la section fonctionnement et à hauteur de 872 680,49€ pour la section investissement. Le taux des taxes est inchangé.

Le budget « eau » 2010 de la commune est approuvé à hauteur de 178 525,41€ pour la section fonctionnement et à hauteur de 1 364 320,69€ pour la section investissement.

• Subvention aux associations :

L'attribution des subventions suivantes est votée :

Subventions CCAS

* UDSPL (pompiers) : 200 €

* ADMR centre de soin : 500 €

* ADMR la pontoise : 300 €

* Secours Populaire : 100 €

* Trait d'Union : 800 €

* Resto du cœur : 100 €

* Les Monts Verts : 600 €

Total : 2.600 €

Subventions commune :

* REEL : 150 €

* Les Accrochés : 600 €

* Les Sources Vives : 450 €

* Comité des Fêtes : 2.000 €

* Au cœur de la cible : 200 €

* A F M : 100 €

* ADOC : 1.000 €

* Les amis du livre : 400 €

* A M A C : 2.000 €

* ASA D.F.C.I : 3.500 €

* Stevenson : 1.000 €

* A P E : 800 €

* Foot : 300 €

* FNACA : 500 €

Total : 14.800 €

• Grizac :

Un panneau de présentation du hameau de Grizac sous tous ses aspects, tant patrimoniaux, paysagers, architecturaux, environnementaux qu'historiques (naissance du pape, camisards, ...) est en cours de conception. Celui-ci serait implanté en entrée du village et l'actuel panneau consacré au pape Urbain 5 serait transféré devant le château de Grizac.

• Communauté de Communes : pour des problématiques d'entretien du minibus, la communauté de communes envisage de céder la propriété de ce véhicule et donc la responsabilité de cet entretien à l'association

Méli-Mélo.

Le Conseil Municipal exprime son opposition à ce projet et cet avis sera porté à la connaissance de la Communauté de Communes et exprimé lors du prochain Conseil Communaux.

Le secrétaire de séance

Alain Jaffard

Saint Andéol
conseil municipal
du 6 mars 2010

Présents :

Camille Lecat, Céline Mathieu, Cécilia Leclercq, Daniel Mathieu, Hervé Pellecuer, Pierre-Philippe Schaeffer, Stéphane Clarisse

Représentés : *Pierrette Coudert (procuration à C. Lecat), Jean-Claude Dautry (procuration à C. Lecat)*

Secrétaire de séance :

Daniel Mathieu

Assistant au secrétaire de séance :

Sandra Laurain

1/ Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2010.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

Concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la mairie et du temple: les conseillers échangent sur le coût de l'ouvrage et plus précisément sur la part d'autofinancement.

travaux à leurs frais.

- Voie communale de Vitaterne: remplacement de l'aqueduc et reprise de la chaussée.

La réalisation de ces travaux génère un coût de 4201,20€ HT.

Il s'agit également de travaux dûs aux intempéries.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

Voie communale de Chaldecoste vers Sambuget: pose d'un enduit bicouche (environ 200 mètres).

Il s'agit ici de travaux de voirie; le coût estimé de la réalisation est de 4455€ HT.

Le conseil demande à M. le Maire qu'un devis soit réalisé pour la pose d'un enrobé.

Voie communale du Lauzas et de l'Eglise: travaux d'emplois partiels; le coût estimé de la réalisation est de 3 939,62€.

Concernant la voie du Lauzas, se pose la question de son statut.

Des travaux d'élagage sur les bords de route doivent être entrepris. Il est convenu de les faire réaliser par l'ASA (contrats verts).

5/ Subvention ASA DFCI canton du Pont de Montvert

Monsieur le Maire présente l'ensemble des travaux réalisés par l'équipe des contrats verts ASA DFCI pour l'année 2009. Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité lesdits travaux et le paiement de la subvention de 2370,96€.

6/ Vote du compte administratif 2009, du compte de gestion, et affectation du résultat d'exploitation

M. le Maire présente devant le conseil le compte administratif 2009.

Ces éléments font ressortir un

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédants	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédants	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédants
Résultats reportés		171 972,68	14 100,90		14 100,90	171 972,68
Opérations de l'exercice	68 677,49	131 414,42	139 323,88	85 675,19	208 001,37	217 089,61
TOTAUX	68 677,49	303 387,10	153 424,78	85 675,19	222 102,27	389 062,29
Résultat de clôture		234 709,61	67 749,59			

Reste à réaliser	28 652,93	
Besoin/excédant de financement total		138 307,09
Pour mémoire: virement à la section d'investissement		189 033,99

résultat de fonctionnement cumulé de 234 709,21 €.

Concernant l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 234 709,61 €:

- 96 402,52 € sont inscrits en réserve à la section investissement.

- 138 307,09 € sont reportés en excédent antérieur dans la section fonctionnement.

Le conseil délibère à l'unanimité pour cette affectation du résultat d'exploitation.

Après que M. le Maire se soit retiré de la salle, le conseil a délibéré et a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2009 et par là même le compte de gestion 2009.

7/ Préparation du budget primitif 2010: débat d'orientation budgétaire.

Afin de préparer le budget primitif (date limite du vote: 15 avril), M. le Maire souhaite lister les opérations que l'équipe municipale souhaite mener à bien pour l'année 2010, à savoir:

- Travaux de voirie.
- Pont de Chaldecoste.
- Formation secrétaire de mairie.
- Accès de la mairie aux personnes à mobilité réduite.
- Alimentation en Eau Potable de Lézinier, régularisation du captage.
- Acquisition propriété Rouveyran (bâti + terres): foncier en N.
- Tour Cléonis:
- sur ce dossier, deux pistes

sont envisageables:

- Céder la propriété (terre + ruine) en vue d'une installation agricole.

- Proposer un bail rural pour les terres en vue d'une installation agricole (N) et garder la ruine afin de la réhabiliter (N+1).

M. le Maire va mesurer les capacités d'investissement des porteurs de projet potentiels.

8/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil que Mme Ganaye a donné son préavis de départ et qu'elle quittera le logement communal de Lézinier au 1er avril 2010.

Des travaux sont à prévoir; il faut également préparer sa réattribution.

9/ Élections régionales

Les élections régionales ont lieu les 14 et 21 mars 2010.

Les conseillers se sont organisés afin d'assurer des permanences lors de ces deux journées (8h/18h).

La séance est levée à 20h30.

Saint Frézal conseil municipal du 25 janvier 2010

Présents :

Mm. - Jean-Claude Lieber, Maire; - Jacques Hugon, 1er Adjoint; - Alain Ventura, 2e Adjoint.

Mmes - Anne-Marie Didier, - Isabelle Duquenne, - Marie-Christine Lieber, - Fabienne Salmeron. Mm. - Maurice Jeannet, - Erwin Warmerdam.

Absents excusés :

Mm. - Philip Covelli (Procurator À Jean-Claude Lieber); - Marc Gourdon (procurator à Marie-Christine Lieber).

Secrétaires de séance :

Jacques Hugon, Erwin Warmerdam.

Haut débit :

Nadine Vilas est venue pour échanger des informations sur la technologie prévue, sachant que d'une part le PAYS DES CÉVENNES est en passe, avec la Société MESHNET, de nous fournir un meilleur débit (fin février prochain ?), et que d'autre part la RÉGION L.-R. vient d'annoncer son projet avec FRANCE TELECOM d'installer une autre technologie (filaire), qui pourrait être moins chère et plus performante.

Il lui est répondu que la commune n'est pas fermée à d'autres solutions ultérieures, mais que depuis bientôt un an la communauté de communes et la commune ont répondu à l'urgence, et à la pression de la population pénalisée par un débit trop bas, en acceptant l'offre du PAYS DES CÉVENNES. Pour notre commune, Alain Ventura a étudié avec MESHNET l'implantation des antennes : les problèmes de foncier ont été résolus, la dernière opération attendue est le branchement

ciation de l'avance qu'elle fait pour payer la consommation d'électricité de la crèche, qui a un compteur commun avec celui de la salle polyvalente de la Maison Communale.

Champdomergue : Une commission de l'association qui succède à celle du Centenaire du CFD porte ce titre et invite à une réunion le 13 février prochain à 14 h 30 à St PRIVAT.

Demandes de subventions : Crèche Tourni'coton (300 €) et Accueil de Loisir Sans Hébergement Méli-Mélo (400 €) : réponse positive pour ces deux services portés par l'association « Trait d'Union ».

Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Montagne (100 €) : réponse positive également.

Election des représentants des Maires au PNC : réunion Mardi 26 janvier prochain.

Fabienne Salmeron signale la nécessité de procéder à la taille du mûrier-platane devant la salle polyvalente, et de la haie du parking.

Marie-Christine Lieber informe que le collège du COLLET organise une action de solidarité pour les sinistrés d'HAÏTI mardi 2 février prochain. Jacques Hugon indique que certaines communes se jumellent avec des villages de cette île afin de les aider (information Mme De Lagausie).

Date du prochain Conseil Municipal :
Lundi 29 mars 2010.

La séance est levée à 21 h 45.

Saint Frézal conseil municipal du 2 mars 2010

Présents:

*M. Lieber Jean-Claude, Maire
M. Hugon Jacques, 1er Adjoint*

M. Ventura Alain, 2ème Adjoint

Mmes Didier Anne-Marie, Duquenne Isabelle, Salmeron Fabienne.

Mm. Covelli Philip, Gourdon Marc, Jeannet Maurice, Warmerdam Erwin.

Absents excusés : Mme Marie-Christine Lieber Et Jacques Hugon.

Secrétaires de séance:

Anne-Marie Didier – Alain Ventura.

ORDRE DU JOUR :

Remarques sur le compte-rendu du CM du 25 janvier 2010

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité après quelques modifications.

Demande d'aide pour débarrasage d'une maison

Martine Torrel souhaiterait une aide de la municipalité pour débarrasser la maison de sa mère (prêt d'employés, de camionnette). Cette affaire étant du domaine privé, la commune ne peut intervenir qu'au même titre que les autres administrés à savoir effectuer un chargement d'encombrants gratuit avec la camionnette communale.

Compte Administratif 2009 (Lors de chaque vote, le Maire quitte la pièce)

o Budget Caisse des Ecoles
Dépenses : 40.147,75 € ; Recettes : 40.149,65 € (dont 405,45 € d'excédent 2008 reporté) ; Excédent 2009 :

1,90 €.

À noter :

- Sur les charges de personnel qui représentent 29.591,30 €, le poste des cantinières représente environ la moitié.

- Le Maire a adressé une lettre aux parents pour les informer du prix de revient réel des repas pour lequel la mairie accorde une très forte subvention.

- Quelques impayés en 2009 : les parents concernés sont priés de se mettre rapidement en relation avec la perception pour régulariser ou demander un délai de paiement.

Le Compte Administratif « Caisse des Ecoles » 2009 est voté et signé à l'unanimité

o Budget AEP

- Section d'exploitation :

Dépenses : 20.977,20 € ; Recettes : 11.195,66 € ; Excédent 2009 : 9.781,54 €.

- Section d'investissement :

Dépenses : 9.708,36 € ; Recettes : 41.230,72 € (dont 23.187,59 € d'excédent 2008 reporté) ; Excédent 2009 : 31.522,36 €.

À noter : Les intérêts d'emprunts sont en baisse ainsi que les coûts d'analyses.

Le Compte Administratif « AEP » 2009 est voté et signé à l'unanimité.

o Budget Général

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 197.806,91 € ; Recettes : 243.509,67 € ; Excédent 2009 : 45.702,76 €.

- Section d'investissement :

Dépenses : 460.245,77 € (dont 182.614,01 € de déficit en 2008) ; Recettes : 387.674,82 € ; Déficit 2009 : 72.570,95 €

À noter : certaines subventions sur des dépenses de 2009 ne seront versées qu'en 2010, d'où ce déficit.

Le Compte Administratif « Budget Principal » 2009 est voté et signé à l'unanimité.

• Budget Primitif 2010

o Budget Caisse des Ecoles

Dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 40.590,00 €.

À noter :

- Il est proposé de porter la participation de la commune de Saint Andéol aux frais occasionnés par l'école de 600,00 € à 800,00 € par enfant inscrit à l'école des Abrits, afin de se rapprocher des participations demandées par les autres écoles (Le Collet). Cette proposition sera soumise à l'approbation de la mairie de Saint Andéol de Clerguemort. Le Budget Primitif « Caisse des Ecoles » 2010 est voté et signé à l'unanimité

o Budget AEP

- Section d'exploitation :

Dépenses et Recettes équilibrées à hauteur de 31.087,08 €.

- Section d'investissement :

Dépenses et Recettes équilibrées à hauteur de 190.895,54 €.

À noter : Les plus gros investissements concernent les travaux de mise aux normes, de renforcement (AEP le Viala) et d'extension (Conches, Le Grenier, La Cabanelle).

Le Budget Primitif « AEP » 2010 est voté et signé à l'unanimité.

o Budget Général

- Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes équilibrées à hauteur de 234.439,00 €.

À noter : Pour ce qui est des frais de personnel, le conseil à l'unanimité décide d'augmenter le temps de travail du poste d'adjoint technique de 2ème classe tenu par Philippe ABEILLON de 17h30 à 28 heures hebdomadaires. Cela permettra d'effectuer des travaux tels que l'aménagement du local au dessus du garage de Pénens-Haut et de réaliser plus de travaux avec le tractopelle nouvellement acquis avec mise à disposition possible pour les autres collectivités. Pour l'employé cela aura l'avantage,

conseil
communautaire du
24 mars 2010

Titulaires présents :

Sophie Pantel ; Daniel Mathieu ; Jean-Pierre Allier ; Jean-Claude Dautry ; Frédéric Folcher ; Maurice Jeannet ; Jean-Claude Lieber ; Richard Metge ; Jean-Marie Thoyer ; Jean-Paul Velay.

Suppléant présent :

Nils Bjornson Langen.

Titulaires excusés :

Dominique Molines ; Alain Jaffard ; Jacques Hugon ; Camille Lecat ; Serge Sanchez.

Secrétaire de séance :

Maurice Jeannet.

ORDRE DU JOUR :

- Commentaires sur le compte-rendu

Le compte-rendu du conseil communautaire du 24/02/2010 est adopté à l'unanimité.

- Présentation du site internet de la C.C.

L'interactivité n'étant pas au rendez-vous (problème de débit internet malgré le satellite !), il est impossible de visualiser le site dans son intégralité.

Il faut rappeler que ce site a été réalisé par des élèves en formation, qu'il n'est pas terminé bien qu'en ligne, et que sur certains points l'architecture est à revoir ou à améliorer.

Pour le terminer et le mettre à jour il faut d'une part, dégager du temps de travail aux animatrices de la Cyber-base et, d'autre part, que les éléments

du contenu soient fournis par les différentes collectivités et associations. Chaque collectivité est invitée à désigner 2 correspondants chargés de nous fournir ces éléments. Ils disposeront ensuite d'un droit d'accès direct leur permettant de modifier en ligne le contenu de leur espace. Un travail en relation avec les animatrices de la cyber-base est nécessaire et un calendrier est à fixer.

Afin de permettre cette réalisation, une augmentation (5 à 8 heures – à définir) du temps de travail de Camille Debiere, animatrice de la cyber-base, est décidée pour mettre la dernière main au montage de ce site. On décidera ensuite d'une éventuelle modification permanente des horaires pour sa maintenance et son suivi.

- Présentation du volet « tourisme » du Pays des Cévennes

Denis Pit, vice-président de l'Office de Tourisme du Pont de Montvert présente ce dossier.

En 2007 un audit a été réalisé pour le compte du Pays des Cévennes afin de dresser un état du tourisme sur ce territoire et de faire émerger une image « Cévennes ». La conclusion du caractère « multi-facettes » des Cévennes s'est imposée avec l'idée de « mondes à part ».

Depuis janvier 2010 des réunions « tourisme » auxquelles sont invités les élus et les animateurs des OTSI sont programmées au sein du Pays des Cévennes.

Il s'agit de reprendre la stratégie de base et de définir les moyens nécessaires à mettre en œuvre.

Plusieurs propositions :

- Coordination et formation des agents des OT.

- Echange entre les différents Offices de Tourisme.

- Elaboration d'une photothèque collective libre de droits.

- Réalisation de films sur la « Destination Cévennes ».

- Vitrine www.cevennestourisme.fr: adaptation du site de la CCI

- Travail de création d'une charte graphique par rapport à la destination avec proposition de rassembler les 13 OT en 3 secteurs géographiques unifiés : Cévennes – Vallée de la Cèze ; Cévennes – Vallées des Gardons, Cévennes – Mont Lozère ; avec pour objectif d'identifier « des mondes à part » (châtaigne, camisards, bambous, bien-être, grottes, sports, mécaniques,... et ce afin concevoir des « voyages dans les mondes cévenols », séjours à thèmes.

- Création d'une « agence réceptive » pour la commercialisation de cette offre touristique avec site de vente en ligne des produits.

- Réalisation d'un « Beta Test » avec 4 OTSI (dont le nôtre) volontaires pour initier la fonction réceptive mutualisée.

Enfin une réflexion est menée sur la taxe de séjour, non appliquée dans certaines communes du Pays, avec des tarifs et des principes de prélèvements disparates pour celles qui la perçoivent.

L'idée de l'uniformiser et de la faire percevoir par le Pays (qui participerait au fonctionnement des OTSI) est émise avec plusieurs hypothèses de recettes.

Cet exposé amène plusieurs décisions de la part du Conseil communautaire :

- Le regroupement des 3 OT en 3 secteurs paraît ne pas tenir compte de la réalité du terri-

toire. En ce qui nous concerne nous sommes concernés par 2 des 3 secteurs. Il faut conserver les OT et maintenir le travail important d'animation locale qu'ils effectuent.

- Il n'est pas question de devenir un simple élément d'une agence touristique d'Alès. Il faut garder la décentralisation actuelle.

- La perception de la taxe de séjour doit rester à l'échelle de la commune ou de la communauté.

- Par contre, l'idée de promotion et de communication à l'échelle du Pays paraît judicieuse.

- Classement en catégorie « 2 étoiles » de l'Office de Tourisme

Le Conseil approuve le dossier fourni et demande le classement de l'Office de Tourisme en catégorie « 2 étoiles ».

- Vote des taux des Taxes

Le Conseil, à l'unanimité décide de ne pas modifier ces taux qui restent fixés comme suit :

Taxe d'Habitation = 0,922 ;
Taxe Foncier Bâti = 2,15 ;
Taxe Foncier Non Bâti = 40,52 ;
la taxe professionnelle est pour sa part supprimée.

- Décision modificative au budget général

Compte 21318-118 : - 4.000 € ;
compte 1641 : + 4.000 €. Décision prise à l'unanimité.

- Modification d'imputations au budget logement social

Le compte 7474 en recette de fonctionnement est modifié par le compte 74441.

Le compte 1325-100 en recette d'investissement est modifié par le compte 1351-100.

Décisions prises à l'unanimité.

loisirs sans hébergement étant de loin le principal utilisateur. La gestion de ce véhicule (sui-
vi de l'entretien, disponibilité pour les autres associations...) est pour l'heure assurée par la C.C. et cela fonctionne mal. Il serait plus logique que les intéressés la prennent en mains.

Interrogée sur cette proposition, l'association n'a pas souhaité assurer cette mission qui représente une charge supplémentaire sachant que la plupart des membres sont des bénévoles. Il est donc décidé que Jean-Pierre Allier entrerait en contact avec Régis Molines qui est déjà chargé de la conduite du minibus, pour lui proposer de prendre en main cette gestion.

- Site internet

Un document récapitulatif des éléments à fournir par chaque collectivité pour alimenter ce site est remis à chacune des 5 collectivités.

- Point sur les projets :

- Chemins de la Liberté ; les « Camisards » :

Pour faire suite à la réunion du 18 mars dernier dans les locaux du PNC, au sujet du projet « Camisards », il a été décidé de faire étudier une nouvelle proposition de première de couverture avec le mot « Résister » en remplacement de la « croix huguenote », qui a fait débat, jugée par certains trop liée à la religion.

Le choix entre les deux propositions incombe à présent aux cinq conseils communautaires.

Après avoir étudié ces deux documents, le conseil communautaire à l'unanimité décide de sélectionner la maquette « Résister », qui semble davantage représenter le symbole de la révolte des camisards que la croix huguenote qui fait plus référence à la religion. Par

ailleurs il est souhaité de modifier les photos de couverture qui ont plus une connotation « Cévennes – condition paysanne », que « révolte des Camisards ».

- Croix de Berthel :

Jean-Paul Velay reste en relation avec les vendeurs et un relevé sur le terrain avec le concours d'un géomètre devrait se faire dans les prochains jours. Il s'agit de délimiter d'une part l'emplacement du cimetière et d'autre part de sortir de la vente une parcelle le long de la draille qui serait conservée par les propriétaires. En ce qui concerne l'accès au cimetière une servitude de passage sera inscrite sur l'acte de vente.

Par ailleurs, il faudrait commencer à réfléchir au devenir de ce bâtiment après son acquisition par la communauté de communes, l'idée de créer une « Maison de l'Eau, de la Terre et de l'Espace » reste toujours d'actualité même si le PNC a émis des réserves sur les activités que nous comptons y développer notamment en ce qui concerne l'implantation d'un observatoire astronomique. Dans ce domaine, les contacts pris par Sophie Pantel sont pour l'heure restés sans réponse.

Il est proposé de diffuser un appel à recherche de porteurs de projet pour ce site, dans les pages du « Vent des Bancelles ».

- ZAE Pôle de développement local de Masméjean:

Les documents nécessaires à la consultation des bureaux d'études pour la réalisation de l'étude d'aménagement de cette zone (cahier des charges, acte d'engagement, règlement de la consultation avaient été réalisés en 2007 conjointement par les services du PNC et de la DDE (DDT désormais !). Ces deux organismes ont été

contactés pour que ces documents soient réactualisés avant de pouvoir lancer l'appel d'offre.

- Maison de Marie:

Nous n'avons aucune nouvelle de ce dossier déposé en 2009 auprès du Conseil Général de la Lozère, malgré l'envoi d'un courrier de demande d'information auprès des services du département en date du 08 février 2010. En l'absence d'une réponse rapide un nouveau courrier sera adressé en recommandé au Conseil Général avec copie à Alain Bertrand.

- Gendarmerie:

Le dossier de demande de subvention au titre de la DDR est réputé complet. Nous attendons donc de savoir s'il sera retenu et à quel taux d'aide.

Questions diverses

- Entretien des sites d'intérêt communautaire.

Nils Bjorson Langen informe le Conseil qu'un panneau d'information a été détérioré à la cascade de Runes. La maquette d'origine doit être récupérée (voir éventuellement Odile Rival) avant de faire réaliser des devis par les entreprises concernées.

- Taxe de séjour.

La taxe de séjour est actuellement collectée, pour ce qui est de notre territoire, par les 5 communes de la communauté, qui reversent ensuite la moitié du montant perçu à la communauté de communes, qui elle-même reverse intégralement cette somme à l'Office de tourisme cantonal pour participer à son fonctionnement. La commune de Vialas quant à elle reverse directement à l'O.T. la moitié des sommes collectées.

Le Pays des Cévennes a décidé lors de l'assemblée plénière -

comité syndical du 22 avril dernier de collecter directement à partir de 2011 la taxe de séjour (alors même que les communes n'ont pas délibéré pour transférer la compétence) sur la base de taux médians (proches des taux proposés lors du Conseil communautaire du 25 novembre 2009, ou parfois inférieurs) selon les catégories d'hébergements avec une période de perception sur l'ensemble de l'année (avec abattements réglementaires). Lors du groupe de travail auquel a assisté Jean-Paul Velay, il a été évoqué la possibilité d'un reversement aux communes ou communautés de communes qui serait effectué en 2011 sur la base des sommes perçues en 2010 afin de ne pas réduire les ressources des communes ou EPCI qui prélèvent actuellement la taxe (environ 340.000 €). Les sommes restantes seraient affectées au Pays des Cévennes pour le financement d'intérêt commun sur la base d'un budget prévisionnel (environ 616.000 €), avec une réversion d'un éventuel solde aux EPCI/communes pour conforter l'organisation locale du tourisme (environ 120.000 € sous réserve du montant effectivement collecté).

Cette délibération fait suite aux propositions du groupe de travail « tourisme » de cet organisme que nous a présenté Denis Pit lors du précédent conseil communautaire et dont la dernière réunion s'est tenue le 15 avril dernier. Jean-Paul Velay qui est délégué de la C.C. à ce groupe de travail nous fait part de la situation qu'il a dû affronter lors de cette réunion, se retrouvant pratiquement seul en opposition avec ces propositions, notamment sur le fait que ce soit le Pays qui prélève directement la taxe de séjour.

Daniel Mathieu qui a participé à l'assemblée plénière du 22 avril, où a été prise la délibé-

que Protégée) sur le « Miel des Cévennes »

Philippe THOMAS présente le dossier déposé par le « Groupement Qualité des Miels du Languedoc » (GQM LR) pour la mise en place d'une « IGP » (Indication Géographique Protégée) sur le « Miel des Cévennes » auprès de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) afin de favoriser une meilleure valorisation du produit.

Les membres du conseil communautaire déclarent soutenir cette démarche à la majorité des membres présents (2 conseillers n'ayant pas souhaité participer au vote). Une délibération est prise en ce sens.

- Taxe de séjour. Réaction par rapport à la délibération prise par le Pays des Cévennes

Jean-Claude Lieber a transmis aux conseillers un modèle de courrier qu'il compte adresser au Président du Pays des Cévennes et qui pourrait être signé conjointement par les 5 communes et la communauté. Il dénonce notamment le manque de concertation préalable à cette décision et délibération.

Il est noté par ailleurs que la compétence « prélèvement de la taxe de séjour » n'a jamais été transférée à la communauté de communes qui elle-même ne pouvait donc la re-transférer au Pays des Cévennes.

Sophie Pantel a communiqué le dossier à un avocat de Mende pour étudier dans quelle mesure il est possible de faire annuler cette délibération en Tribunal Administratif, et d'envisager un recours commun. Il est décidé d'attendre la réponse de l'avocat, qui devrait nous être communiquée dans le courant de la semaine prochaine, avant d'entreprendre les démarches nécessaires. Nous avons jusqu'au 22 juin

pour intervenir, le délibération du Pays des Cévennes étant en date du 22 avril.

- Emplois : Compte-rendu de la réunion du 10 mai avec le CDG

Jean-Pierre Allier fait le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère le 10 mai dernier au sujet des questions liées à l'organisation du personnel.

En vue du départ à la retraite d'Alain Ventura, le recrutement est confié au Centre de Gestion. Une convention a été signée avec cet organisme.

Le régime indemnitaire peut être complété par la possibilité d'indemnité d'exercice des missions de préfecture et par un régime d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Une délibération est prise en ce sens à l'unanimité. Il s'agit du cadre du régime indemnitaire. Des arrêtés nominatifs viennent ensuite attribuer aux agents telle ou telle prime sur la base d'un coefficient choisi.

La gestion de la liquidation de la retraite d'Alain Ventura est confiée au CDG 48. Une convention sera signée avec cet organisme.

Par ailleurs, la situation du personnel mis à disposition du SIVU pour le groupe scolaire a été évoquée. Plusieurs hypothèses ont été envisagées.

Enfin le problème de la mise à disposition d'agents de la communauté de communes au profit des communes a également été soulevé. Plusieurs hypothèses ont été émises et diverses solutions proposées (cf. compte rendu de Mme Abinal, directrice du CDG 48 transmis par Email).

- Choix du prestataire pour

fourniture et maintenance des logiciels de comptabilité

Deux fournisseurs de logiciels nous ont transmis des devis. Il est décidé de retenir la proposition de « Némausic », dont le devis est le moins élevé.

- Dégagement de l'ancienne décharge située sur Fraissinet de Lozère

Un devis d'un montant de 3.900 € pour essai « grandeur nature » concernant l'évacuation de l'ancienne décharge située sur la commune de Fraissinet de Lozère, nous a été transmis par André Rival.

Avant toute décision il faut connaître le montage financier possible.

Il est dans un premier temps décidé qu'un courrier commun serait adressé au SICTOM par les communes de Saint Maurice de Ventalon, le Pont de Montvert et Fraissinet de Lozère pour l'interroger sur ses possibilités de prise en charge de cette réhabilitation.

- Information sur le Relais de Services Publics

Le 12 mai une réunion préalable à la labellisation des Relais de Services Publics, à l'initiative de M. le Préfet de la Lozère, a permis de préciser le calendrier de mise en place de ce nouveau service qui sera adossé à celui de notre antenne la Maison de l'Emploi et de la Cohésion Sociale au Pont de Montvert.

L'objectif est d'aboutir avant la fin juin à une labellisation des relais pour lesquels le dossier est complet (dont le nôtre fait partie). Une convention à compléter par les structures porteuses doit leur être adressée prochainement. Une aide de l'Etat pour le fonctionnement peut être attribuée au titre de la DDR 2ème part à hauteur de 10.000 € maximum par an sur 3 ans.

L'ensemble du Conseil réaffirme son intérêt pour ce nouveau service et charge M. le Président de la demande de subvention auprès de l'Etat.

- Information sur le projet de regroupement de communautés de communes

Une réunion a eu lieu récemment à la Sous Préfecture pour réfléchir à une possibilité de regroupement de notre communauté de communes avec d'autres limitrophes. Une carte localisant les communes et communautés voisines est remise aux conseillers. Avant de se positionner sur un regroupement il est nécessaire de définir pour quels projets et avec quels moyens.

Pour atteindre une échelle convenable (de 3.000 à 5.000 habitants) la logique de territoire voudrait qu'un regroupement se fasse entre notre communauté de communes, la commune de Vialas et la partie Vallée Longue de la communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbetois.

Une nouvelle réunion sur ce thème est organisée par M. le Sous-Préfet le lundi 21 juin à Florac.

En l'absence de Daniel Mathieu, c'est la Vice-Présidente, Sophie Pantel qui représentera notre communauté de communes.

- Questions diverses

Raymond ACHILLI propose de nous présenter, lors d'un prochain conseil communautaire, son nouveau documentaire « les semelles de poussière » qui aborde la chasse au lièvre et au sanglier sur le Mont-Lozère. Un contact sera pris pour convenir de la date la plus appropriée.

La séance est levée à 20 h.

La tribu des artistes éphémères

La tribu des artistes éphémères, Atelier théâtre de Vialas dans les Cévennes vous invite à découvrir leur spectacle «Mais où est donc passé l'eau ?»:

- Le dimanche 27 juin 2010 à 18h00 à la maison du temps libre à Vialas.

- Le mercredi 30 juin 2010 à 15h30 au centre de loisirs du Pont de Montvert.

Entrée Libre

Venez nombreux....



**À noter également
avec les artistes éphémères**

«Les Lectures du Platane» Saison 2

Programmation été 2010

24 juin : Exotiques

8 juillet : Les 7 Péchés Capitaux

22 juillet : Humour Noir

26 juillet : Aventures

Randonnée Lecture en pleine lune avec la participation d'un guide, en participation libre.

7 août : Villes

12 août : Cévenoles

Lieu : Sous le Platane sur la placette de Chantoiseau à Vialas, Lozère, France.

Horaire: 18h30



Stage «féminin» d'initiation aux pratiques de la pierre sèche

Ce stage se déroulera les 20,21,22,23,24 septembre 2010 au moulin de Bonijols de Figerolles (Vialas).

*Pour s'inscrire, téléphonez à Evelyne Pavot
au 04 66 41 07 65*

■
Evelyne Pavot

Association Trait d'Union

Le centre de loisirs «Méli Mélo» et le projet d'un monde enchanté



Tout au long de l'été, les enfants vont être transportés dans des univers peuplés d'êtres féériques. Ils vont ainsi découvrir leurs coutumes, leurs pouvoirs magiques, leur rapport à la nature...

Dans cet esprit, les enfants du centre de loisirs méli-mélo vont créer leur monde imaginaire propre: inventer un peuple, son langage, ses coutumes. Faisant appel à toute leur imagination et créativité, ils choisiront leurs spécialité culinaire, leurs manière de se vêtir, leur habitat...

La création de cet univers donnera naissance à un « spectacle » qui sera présenté le vendredi 20 août, suivi d'un goûter, pour clôturer l'été.

Il n'est pas nécessaire d'être inscrits à chaque atelier du projet méli-mélo enchanté. Ainsi, chaque enfant, même de passage, aura la possibilité de participer à la création de cette aventure que nous nous apprêtons à vivre.

Vous pourrez retrouver chaque semaine un ou plusieurs ateliers du projet méli-mélo enchanté, dit aussi « le monde enchanté des méli-mélo ». Enfin, la troisième semaine du mois d'août mettra en scène l'imaginaire et les créations collectives des enfants, donnant peu à peu naissance au spectacle.

À bientôt au centre de loisirs méli-mélo,

■
Cécile Duboscq



JUILLET

Grand départ vers le royaume féérique

Lundi 5 : recherche de trésors
Création d'un monde enchanté

Escalade

Mardi 6 : PROJET Méli-mélo enchanté

Baignade

Mercredi 7 : Fabrication artisanale du grimoire magique

que

Jeudi 8 : PROJET Méli-mélo enchanté

Baignade

Vendredi 9 : sortie à la journée

De petits êtres imaginaires nous invitent à la Gour-
douze

Elfes et fées 1

Lundi 12 : Contes elfiques et féériques

Mardi 13 : PROJET Méli-mélo enchanté

Baignade

Jeudi 15 : Fabrication de bourses en cuir pour y ranger
la poussière de fées

Vendredi 16 : sortie à la journée

au royaume de Gaïa nous verrons danser les fées autour
des menhirs

Elfes et fées 2

Lundi 19 : Création d'elfes et fées en argile. Escalade

Mardi 20 : PROJET Méli-mélo enchanté. Baignade

Mercredi 21 : Les peintures naturelles

Sortilèges magiques du grimoire

Jeudi 22 : sortie à la journée

Suivons les elfes jusqu'à leur forêt magique

Vendredi 23 : Grande fête des elfes et des fées. Danses,
Bataille d'eau

Dragons

Lundi 26 : Histoires fantastiques de dragons

Mardi 27 : PROJET Méli-mélo enchanté

Baignade

Mercredi 28 : Création d'un dragon géant

Jeudi 29 : PROJET Méli-mélo enchanté

Baignade Vendredi 30 : Spéléo dans les gorges du Tarn
Construction de la cabane des petits dragons

Août

Lutins et Gnomes

Lundi 2 : PROJET Méli-mélo enchanté

Baignade

Mardi 3 : Parcours sportifs pour lutins acroba-
tes

Mercredi 4 : Histoires de lutins
Vélo, Bataille d'eau

Jeudi 5 : Création de pierres précieuses

Vendredi 6 : Traversons le pont de lutins pour
rejoindre le château des gnomes

Druïdes et sorciers

Lundi 9 : Cueillette de plantes magiques

Escalade

Mardi 10 : PROJET Méli-mélo enchanté

Baignade

Mercredi 11 : marché

Cuisine druidique

Jeudi 12 : PROJET Méli-mélo enchanté

Baignade

Vendredi 13 : Sortie à la journée

Les sorcières envoutent la cascade de Runes

Le monde enchanté des méli-mélo

Lundi 16 : Spéléo dans les gorges du Tarn
(+6ans)

Peintures corporelles pour les petites mains

Mardi 17 : PROJET Méli-mélo enchanté

Baignade

Mercredi 18 : PROJET Méli-mélo enchanté

Jeudi 19 : PROJET Méli-mélo enchanté

Vendredi 20 : « Présentation-Spectacle »
15h45, Le monde enchanté des méli-mélo

Pour + d'infos...

Contact:

Cécile DUBOSCQ directrice,

06-69-90-21-62

assotraitdunion48@orange.fr